



COMMUNE DE CHOUZE-SUR-LOIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2011

Après avoir approuvé le compte rendu de la réunion du 30 août 2011, le Conseil Municipal a examiné les dossiers et pris les décisions suivantes:

Informations données par le Maire sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoirs (art 2122-22 du CGCT)

- Signature du contrat de visite annuelle des postes incendie avec la Compagnie Fermière des Services Publics pour un montant annuel de 2 632 €HT
- Acceptation de l'indemnisation de GROUPAMA, suite au sinistre occasionné au Broyeur "HUMUS" pour un montant de 367.17 €

Enseignement musical à l'école des Moulins - Augmentation du nombre d'heures

Décide d'augmenter de 1heure 30 mn par semaine, le temps d'enseignement de la musique à l'école des Moulins, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de classes et autorise le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord conclu avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux, qui porte ainsi le nombre d'heures/année à 5h30. Le coût financier annuel passera de 6 405.42 € à 8 807.45 €

Accueil de Loisirs sans Hébergement des Moulins

Décide dans le cadre du partenariat avec la CAF Touraine et la MSA de renouveler les contrats enfance jeunesse relatifs à l'accueil de loisirs des Moulins et autorise le Maire à signer ces nouveaux contrats d'objectifs et de financement à compter du 1^{er} janvier 2011.

Transfert de compétences à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil

Suite à la décision du conseil communautaire du 13 octobre 2011, d'ajouter à ses compétences celles relatives aux accueils de loisirs et aux garderies périscolaires, les statuts de la CCPB ont été modifiés. Le Conseil a donné un avis favorable au transfert de l'accueil de loisirs et de la garderie périscolaire à partir du 1^{er} janvier 2012 et a approuvé à l'unanimité les modifications statutaires.

Musée des Mariniers

Décide de faire réaliser les travaux nécessaires à une nouvelle présentation de la muséographie ainsi que l'installation de rideaux et d'une climatisation pour la conservation des objets, pour un montant estimé à 43 315.36 €HT. Il décide de solliciter des subventions au titre du Contrat Régional du Pays du Chinonais et du Plan Loire à hauteur de 50%.

Lutte contre les termites - approbation du périmètre

La présence de termites ayant été déclarée sur la Commune, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) qui a été missionnée pour établir une étude et le zonage qui en résulte, a remis son rapport. Le périmètre délimité est situé sur ensemble de parcelles englobant le groupe de terrains donnant sur une partie, de la Rue de l'Eglise, de la Rue des Moulins, de la Rue de la Perruche, du Carroi de la Maison Neuve et de la Rue de Saint Nicolas.

Le Conseil a approuvé ce rapport et demande au Préfet d'intégrer les parcelles dans l'arrêté préfectoral portant délimitation des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme.

Rapports annuels et rapports d'activités 2010: et rapports d'activités des Syndicats intercommunaux

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable, et d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères ainsi que les rapports d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire ont été présentés par les délégués.

Questions diverses

Est informé du jugement rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans le 6 octobre 2011, suite à la requête présentée par Madame PEYRINET DOUTAU et autres et le Comité de Défense de l'Ecole du Mûrier de Port-Boulet, en ce sens que le courrier du Maire du 20 avril 2011 adressé aux parents d'élèves, pour les informer du projet de carte scolaire qui prévoyait la fermeture des 3 classes de l'école du Mûrier et les inviter à inscrire leurs enfants à l'école des Moulins, a été considérée comme une décision et que celle-ci est annulée.

Est informé du courrier de Monsieur le Maire de La Chapelle-sur-Loire, suite à la réunion qui s'est tenue le 12 octobre avec l'ensemble des élus des Communes du Bourgueillois, sur le devenir de l'Ecole de La Chapelle qui voit ses effectifs diminuer d'une manière forte, et qui souhaite l'entrée de cette école dans un RPI.

FAIT A CHOUZE-sur-LOIRE, le 27 octobre 2011.
Le Maire,
Gilles THIBAUT